



Arrêté portant ouverture des registres d'inscription au diplôme d'expert en automobile session 2024 des académies de Créteil, Paris, et Versailles

Le directeur du service interacadémique des examens et concours,

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 222-10-1;

Vu le décret 95-493 du 25 avril 1995 portant création et règlement général du diplôme d'expert en automobile,

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Les registres d'inscription au diplôme d'expert en automobile (DEA) sont ouverts du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024. La préinscription s'effectue en ligne sur l'application INSCRINETPRO.

Article 2. – A l'issue des préinscriptions, les établissements transmettent les confirmations d'inscription de chaque candidat par courrier, datées et signées au plus tard le vendredi 9 février 2024, cachet de la poste faisant foi.

Article 3. – La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 27 octobre 2023

Le directeur du service interacadémique des examens et concours

Frédéric MULLER